



Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 13
Procurations : 1
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
1^{er} décembre 2025

DELIBERATION N° 2025-22

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre, à 16 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Suppléants présents : M. Benoît DE LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

M^{mes} Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN.
MM Raymond ABRIAL, Remi BARBE, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Olivier CIGOLOTTI, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants présents : M. Fernand CHAIZE, Mme Patricia GOUDARD, M. Pierre DURIEUX.

Titulaires excusés :

M^{mes} Nicole CHASSIN, Blandine PRORIOL.
MM, Jean-Paul AULAGNIER, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD, Michel CHAPUIS, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procurations : M. Jean-Marc BOYER donne procuration à M. Raymond ABRIAL.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef.

Suppléant présent :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Assistait également à la séance :

M^{me} Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2025-22 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

Le calendrier budgétaire conduit à voter le budget primitif 2026 au mois de mars. Afin d'assurer la continuité du service et de ne pas prendre de retard sur des investissements devant être engagés rapidement dès le début de l'année, il est proposé de faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce dernier permet à l'ordonnateur, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Concernant les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, l'ordonnateur peut être autorisé à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement budgétées en 2025 s'élèvent à 3 618 400 € et 205 000 € sur les Autorisations de Programme (AP) pour la construction de la caserne de Loudes et l'agrandissement de la caserne de Beaulieu / Rosières.

Sur la base de ces montants, l'enveloppe maximale permettant la réalisation de dépenses d'investissement anticipées serait de 904 600 € et de 51 250 € pour les crédits de paiement des AP.

Après analyse des dépenses d'investissement devant être réalisées avant le vote du budget, ce dernier étant voté par chapitre, l'enveloppe susmentionnée sera ventilée comme suit :

Nature comptable	Intitulé imputation	Crédits votés en 2025	Autorisation 25%
2031	Frais d'études	58 000,00 €	14 500,00 €
2033	Frais d'insertion	5 000,00 €	2 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 20		163 000,00 €	41 500,00 €
204113	Projet d'infrastructure d'intérêt national	306 900,00 €	0,00 €
Chapitre 204		306 900,00 €	0,00 €
21311	Bâtiments administratifs	110 000,00 €	40 000,00 €
21315	Centres d'incendie et de secours	90 000,00 €	56 000,00 €
2145	Construction sur sol d'autrui – Instal.gen.agenc.amena	31 000,00 €	0,00 €
21535	Réseaux de transmission	40 000,00	5 000,00 €
21536	Réseaux d'alerte	25 000,00	6 500,00 €
21561	Matériel roulant	1 460 100,00	365 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	561 300,00	248 200,00 €
21578	Autre matériel technique	3 000,00 €	800,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	222 100,00 €	0,00 €
21838	Autre matériel informatique	190 000,00 €	47 500,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00 €	5 000,00 €
2185	Matériel de téléphonie	3 000,00 €	800,00 €
2188	Autres	393 000,00 €	17 000,00 €
Chapitre 21		3 148 500,00 €	791 800,00 €
2313	Constructions	205 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 23		205 000,00 €	50 000,00 €
	TOTAL	3 823 400,00 €	883 300,00 €

AR Prefecture

043-284300019-20251219-2025_DELCA_022D-DE
Reçu le 29/12/2025

Les membres du conseil d'administration valident l'enveloppe de 833 300,00 € et de 50 000,00 € sur l'AP pour les dépenses d'investissement 2026 anticipées.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

